

SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
15 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

OBJET :
Contrat de ville - Approbation du
rapport politique de la ville 2022.

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 11
- n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yannick CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Frédéric MARASCIA
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



Le rapporteur expose :

« En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 généralise pour les collectivités ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant conclu un contrat de ville, la réalisation d'un rapport annuel sur leur situation en matière de politique de la ville.

Ce rapport doit être soumis aux assemblées délibérantes des communes concernées. Il doit également être présenté aux conseils citoyens quand ceux-ci ont été renouvelés, comme c'est le cas cette année à Torcy.

Le rapport politique de la ville 2022 propose, comme chaque année, le suivi de la programmation financière soutenue par les partenaires du contrat de ville.

Il présente les chiffres clés des financements mobilisés ainsi que le compte rendu des actions menées par piliers et par objectifs, à savoir :

- L'emploi et l'insertion ;
- La cohésion sociale ;
- Le cadre de vie.

En 2022, 56 actions ont été programmées, mobilisant 300 200 € de l'Etat, 50 000 € de la Région, 35 000 € de la Communauté Urbaine et 23 000 € de la CAF soit 408 200 € au total de crédits spécifiques politique de la ville.

Parmi ces actions :

- 5 ont été reportées à la demande des porteurs de projet qui n'avaient pu trouver les conditions de mise en œuvre de ces actions. Le bilan de ces actions est reporté avec l'accord de l'Etat jusqu'au 31/12/2023, elles seront prises en compte au titre du rapport politique de la ville 2023 ;
- Au total, ce sont donc 51 actions qui ont été réalisées mobilisant des montants de subventions de 288 200 € de l'Etat, 50 000 € de la Région, 35 000 € de la CUCM et 17 000 € de la Caf de Saône-et-Loire, soit 390 200 € au total.

Ces actions se répartissent entre les piliers de la manière suivante :

- L'emploi et l'insertion : 6 actions dont 2 nouvelles (60 100 €) ;
- La cohésion sociale : 40 actions dont 11 nouvelles (299 900 €) ;
- Le cadre de vie : 1 action (15 200 €) ;
- Egalité Femme-homme : 4 actions dont 2 nouvelles (15 000 €).

En seconde partie du rapport, les bilans des autres dispositifs de la politique de la ville sont présentés : la cité de l'emploi, la rénovation urbaine, l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La dernière partie, évoque l'évaluation du contrat 2014-2022 réalisée par les collectivités.

En annexe du rapport 2022, figurent les actions soutenues par la dotation de solidarité urbaine au Creusot ainsi que le rapport lié à la dotation de solidarité urbaine, perçue par la ville de Montceau, que la loi a souhaité valoriser dans ce cadre.

Il vous est donc proposé de prendre acte du rapport 2022 politique de la ville.

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- de prendre acte du rapport 2022 de la politique de la ville.
- d'autoriser Monsieur le Président à communiquer au représentant de l'Etat.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Bernard DURAND



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Bernard DURAND

